

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1872 est établi sur une force moyenne de 42,925 hommes et 8,789 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget de 1871 était de 42,362 hommes et de 8,792 chevaux; il y a donc pour 1872 une augmentation de 561 hommes et une diminution de 3 chevaux.

Cette différence est expliquée au tableau ci-dessous.

	HOMMES.		CHEVAUX.	
	en PLUS.	en MOINS.	en PLUS.	en MOINS.
AUGMENTATIONS :				
1° 22 officiers et 554 sous-officiers et soldats des compagnies de correction nouvellement créées	556	"	"	"
2° 1 maître civil et 1 secrétaire pour l'École de guerre	2	"	"	"
3° 8 officiers en non-activité	8	"	"	"
4° 2 gendarmes à cheval pour la brigade de Menin	2	"	2	"
5° 1 brigadier et 4 gendarmes à pied pour la brigade de Nassogne	5	"	"	"
DIMINUTIONS :				
1° 5 employés civils des établissements d'artillerie.	"	5	"	"
2° 6 officiers et 5 chevaux du corps d'état-major	"	6	"	5
3° 1 officier général en disponibilité	"	1	"	2
	573	12	2	5
	561		3	
	AUGMENTATION.		DIMINUTION.	

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1872, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 239,144 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr. 69,400 »
 Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries 9,000 »
 Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains 80,000 »
 Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie 21,786 »

A REPORTER. fr. 180,186 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	180,186 »
Produit du loyer des domaines de la Guerre, pêche des fossés, etc.		50,458 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie. . .		4,000 »
Remboursements divers		7,500 »
	SOMME ÉGALE. fr.	<u>259,144 »</u>

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport, par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères; enfin de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1872 s'élèvent à la somme de fr. 37,128,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes.	34,774,350 22
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires	180,649 78
Pour la gendarmerie.	2,173,000 »
	SOMME ÉGALE. fr. <u>37,128,000 »</u>
Le crédit général, voté pour 1871, est de	36,871,500 »
En conséquence, le Budget de l'exercice 1872 présente une augmentation de	<u>256,500 »</u>

Cette augmentation provient notamment :

1^o Du crédit porté au Budget pour la mise à exécution de l'article 8 de la loi du 5 avril 1868, concernant la nouvelle organisation donnée au corps d'état-major;

2^o Des crédits portés au Budget pour le personnel des compagnies de correction qui ont dû être organisées pour la mise à exécution du nouveau Code

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pénal militaire, promulguée le 27 mai 1870, et mis en vigueur le 1^{er} janvier 1871 ;

3° Du crédit porté au Budget pour améliorer la position des gardes du génie ;

4° Enfin de l'année bissextile (fr. 59,875 55 c^s).

La valeur des denrées alimentaires et fourragères est en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la Guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages distribuées pour le compte de l'État.

Le Gouvernement a néanmoins cru devoir maintenir au Budget de 1872 les prix portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'exercice si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

Le tableau ci-après résume les différences que présentent les crédits portés aux articles du Budget de 1872, avec ceux alloués pour l'exercice 1871 :

NUMÉRO des articles.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
4	Matériel de l'administration centrale fr.	10,000 »	»
6	Etat-major général »	12,541 75	»
7	— des provinces et des places »	40 30	»
8	Intendance. »	19 30	»
9	Service de santé des hôpitaux. »	5 90	»
12	Infanterie »	159,475 »	»
13	Cavalerie »	5,454 »	»
14	Artillerie »	6,000 »	»
15	Génie »	20,000 »	»
16	Bataillon d'administration »	700 »	»
19	Personnel des établissements de l'artillerie »	3,100 »	»
20	Matériel de l'artillerie »	»	3,100 »
22	Pain et viande { Pain fr. 21,876 » } { Viande 26,595 » }	48,471 »	»
23	Fourrages en nature. »	4,000 »	»
24	Casernement des hommes »	4,500 »	»
30	Traitements divers et honoraires. »	»	»
33	Dépenses imprévues. »	»	505 45
34	Gendarmerie »	6,000 »	»
		260,105 45	5,605 45
	RESTE AUGMENTATION NETTE POUR 1872. fr.	256,500 »	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les différences mentionnées ci-dessus sont expliquées par les détails qui sont donnés ci-après pour chaque article du Budget auquel elles se rapportent :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Matériel.*

Augmentation de fr. 10,000 »

Le crédit de 40,000 francs porté à l'article 4 du Budget pour le matériel du Département de la Guerre est fixé à ce chiffre depuis l'année 1841. Il est devenu insuffisant par suite de l'augmentation du prix des fournitures de toute espèce et de l'extension donnée aux locaux occupés par l'administration centrale, depuis que deux hôtels situés rue Royale ont été acquis par l'État pour être enclavés dans les bâtiments du Ministère de la Guerre.

Les dépenses de chauffage et d'éclairage de ces locaux, et celle résultant de l'entretien et du renouvellement du mobilier de l'hôtel du Ministre et des bureaux, rendent indispensable l'augmentation de crédit demandé au Budget de 1872.

CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Augmentation nette de fr. 12,341 75

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Suppression du supplément de traitement de 1 général-major chargé des fonctions attribuées au lieutenants-généraux	»	1,990 »
Suppression de 1 cheval supplémentaire pour ce général-major	»	474 50
Augmentation résultant de la nouvelle organisation donnée au corps d'état major (<i>Traitement</i>)	17,515 »	»
Suppression de 5 chevaux par suite de la réorganisation dudit corps	»	1,425 50
Augmentation sur l'indemnité de vivres de campagne.	» 85	»
Augmentation résultant de l'année bissextile, 243 rations de fourrages à fr. 1 30 c ^s	315 90	»
Diminution sur les frais de bureau	»	1,400 »
	17,629 75	5,288 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	12,341 75	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Cavalerie.*

Augmentation nette de fr. 5,454 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Diminué en moins pour vacances et congés.	En 1871 fr. 42,564 55	49 29	»
	En 1872 42,315 21		
	Solde fr. 4,819 45		
Augmentation résultant de l'année bissextile.	Entretien du harnachement. 405 18	5,404 71	»
	Casernement des chevaux . 180 08		
		5,454 »	»
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		5,454 »	»

ART. 14. — *Artillerie.*

Augmentation nette de fr. 6,000 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
	Traitement des contrôleurs et des réviseurs d'armes fr.	210 »	»
Diminué en plus pour vacances et congés.	En 1871 fr. 55,685 20	»	45 88
	En 1872 55,727 08		
	Solde 5,581 42		
Augmentation résultant de l'année bissextile.	Fourrages 49 40	5,853 88	»
	Harnachement 140 58		
	Casernement des chevaux . 62 48		
		6,045 88	45 88
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		6,000 »	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Génie.*

Augmentation nette de fr. 20,000 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.		
Traitement des gardes du génie	19,000 »	»		
Diminué en moins pour vacances et congés	135 52	»		
<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ En 1871 . . . fr. 12,051 95</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ En 1872 . . . 11,916 45</td> <td></td> </tr> </table>			{ En 1871 . . . fr. 12,051 95	
{ En 1871 . . . fr. 12,051 95				
{ En 1872 . . . 11,916 45				
Augmentation résultant de l'année bissextile	864 48	»		
<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ Solde . . . fr. 817 68</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ Fourrages . . . 46 80</td> <td></td> </tr> </table>			{ Solde . . . fr. 817 68	
{ Solde . . . fr. 817 68				
{ Fourrages . . . 46 80				
AUGMENTATION NETTE. fr.	20,000 »	»		

ART. 16. — *Bataillon d'administration.*

Augmentation nette de fr. 700 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.		
Augmentation résultant de l'année bissextile	679 40	»		
Diminué en moins pour vacances et congés	20 60	»		
<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ En 1871 . . . fr. 3,796 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ En 1872 . . . 3,775 90</td> <td></td> </tr> </table>			{ En 1871 . . . fr. 3,796 50	
{ En 1871 . . . fr. 3,796 50				
{ En 1872 . . . 3,775 90				
AUGMENTATION NETTE. fr.	700 »	»		

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 19. — *Personnel.* Augmentation fr. 3,100 »

ART. 20. — *Matériel.* Diminution 3,100 »

Le changement apporté aux crédits demandés pour les articles 19 et 20 constitue un simple transfert et a pour but de reporter à l'article 19, cer-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

taines dépenses qui concernent le personnel de l'École de pyrotechnie et qui avaient été comprises, jusqu'ici, dans les dépenses afférentes au matériel.

Cette régularisation a été opérée afin de se conformer à l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets et leurs rapports avec les comptes à rendre.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation .	{	a. Pour le pain. fr.	21,876	»	48,471	»
		b. — la viande.	26,595	»		

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EX PLUS qu'au Budget de 1871.	EX MOINS qu'au Budget de 1871.
PAIN.		
Augmentation de 194,910 rations de pain pour les compagnies de correction, à 16 centimes.	51,185 60	»
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à 16 centimes.	6,025 68	»
Diminué en moins qu'en 1871 pour vacances et congés.	560 80	»
		15,694 03
Diminué pour incomplet des compagnies de correction		
	57,570 08	15,694 03
	21,876 »	
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		
VIANDE.		
Augmentation de 194,910 rations de viande pour les compagnies de correction, à 20 centimes.	58,982 »	»
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à 20 centimes.	7,529 60	»
Diminué en plus qu'en 1871 pour vacances et congés.	»	299 »
		19,617 60
Diminué pour incomplet des compagnies de correction		
	46,511 60	19,916 60
	26,595 »	
	RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — Fourrages.

Augmentation de fr. 4,000 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Diminution de 26,645 rations fortes à fr. 1.25 c ^s fr.	"	33,506 25
Augmentation de 26,645 rations légères à fr. 1.10 c ^s	29,509 50	"
<i>Augmentation résultant de l'année bissextile :</i>		
2,957 rations fortes à fr. 1.25 c ^s 5,696 25	8,208 45	"
4,102 — légères à fr. 1.10 c ^s 4,512 20		
Diminué en plus qu'en 1871 pour chevaux manquants. { En 1871 . fr. 58,081 0 En 1872 . . 58,292 70 }	"	211 70
	57,517 95	55,517 95
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	<u>4,000 »</u>	

ART. 24. — Casernement des hommes.

Augmentation de fr. 4,500 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Augmentation de 194,910 journées pour les compagnies de correction, à fr. 0.02 c ^s .	5,898 20	"
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à fr. 0.02 c ^s	752 96	"
Diminution sur les menues dépenses { En 1871 . fr. 5,194 0 En 1872 . . 5,042 84 }	"	151 16
	4,651 16	151 16
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	<u>4,500 »</u>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1861, et rattachées à l'article 20, chapitre VI, du Budget de l'exercice 1869.

Du 1^{er} janvier 1868, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il n'a rien été prélevé pour le Budget de 1868.

En 1869 seulement, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie, par arrêté royal du 7 novembre 1869 fr. 77,945 70
somme qui a été portée en augmentation au Budget de l'exercice 1869.

Au moyen de ces ressources, la fonderie de canons a acquis une bouche à feu de gros calibre destinée à la défense de l'Escaut.

La somme restant disponible sur le crédit, à la date du 1^{er} janvier 1870, s'élève à fr. 1,741,489 96 ^{cs}.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit spécial de 8,400,000 francs accordé par la loi du 5 juin 1867.

Du 1^{er} janvier 1869, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé une somme de fr. 3,068,521 40 ^{cs}, dont fr. 474,288 35 ^{cs} pour la fabrication des cartouches métalliques et fr. 2,594,233 05 ^{cs} pour la transformation des armes.

L'École de pyrotechnie a confectionné ou achevé, en 1869 :

8,230,000 cartouches métalliques à balle.

1,000,000 de capsules à balle pour le tir en chambre.

Les dépenses auxquelles ces fabrications ont donné lieu se répartissent comme il suit :

1° Pour achat de matières premières, construction et réparation du matériel et des locaux.	fr.	427,741 36
2° Pour salaires, indemnité de travail et traitements		46,546 99
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	474,288 35

La manufacture d'armes à transformé ou achevé :

50,594 fusils se chargeant par la culasse, dont 44,088 par l'industrie privée;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

10,503 carabines se chargeant par la culasse, dont 10,500 par l'industrie privée ;

10,500 sabres-baïonnettes avec fourreaux, également transformés par l'industrie privée.

La dépense qui en est résultée se répartit comme il suit :

1° Pour achat de matières premières; réparation des machines et outils; entretien des bâtiments; frais d'administration et dépenses diverses fr.	18,044 25
2° Salaires, décomptes des ouvriers et traitements	151,038 61
3° Paiement des armes transformées par l'industrie privée	2,445,150 81
ENSEMBLE. fr.	2,594,255 05

La somme disponible sur le crédit spécial, au 1^{er} janvier 1870, est de fr. 66,193 89 c.

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

(394)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de *trente-sept millions cent vingt-huit mille francs* (57,128,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28 50 et 52 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 25 et 54.

ART. 5.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer, jusqu'à concurrence d'une somme de trois cent mille francs (300,000 francs), des excédants que laissera éventuellement

le Budget de l'exercice 1872 de son Département, pour l'affecter à l'amélioration du casernement des troupes.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées jusqu'au 1^{er} avril 1875.

Donné à Bruxelles, le 17 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	} 435,810
2	— des employés civils	155,910 »	900 »	
5	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre	16,000 »	»	
4	Matériel	50,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	10,000 »	175,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	862,450 »	»	} 1,558,462 50
7	— — des provinces et des places	524,512 50	»	
8	— du service de l'intendance	171,520 »	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	254,460 90	1,000 »	} 921,415 90
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	558,498 »	»	
11	Service pharmaceutique	127,455 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,165,000 »	»	} 21,087,600 »
13	— — de la cavalerie	5,480,900 »	»	
14	— — de l'artillerie	4,067,000 »	»	
15	— — du génie	950,000 »	»	
16	— — du bataillon d'administration	428,700 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
À REPORTER fr.		25,626,586 40	176,900 »	25,803 286 40

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT	25 626 586 10	176 900	25 803 286 10
	CHAPITRE V ÉCOLE MILITAIRE ET ÉCOLE DE GUERRE			
17	Étit-major, corps enseignant et solde des élèves de l'École mili- taire, École de guerre	20,000	"	251 000
18	Depenses d'administration	20,000	"	
	CHAPITRE VI ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE			
19	Traitement du personnel des établissements	55 100	"	850 000
20	Matériel de l'artillerie	790,900	"	
	CHAPITRE VII MATÉRIEL DU GENIE			
21	Matériel du génie	700,000	"	700 000
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS			
22	Pain et viande	4,486,000	"	9,116 490
25	Fourrages en nature	2,960,000	"	
24	Cisoiement des hommes	645,500	"	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100 000	"	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000	"	
27	Transports généraux	75,000	"	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc	58 000	"	
29	Remonte	685,990	"	
	CHAPITRE IX TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES			
30	Traitements divers et honoraires	108 124 08	775 92	158,900
31	Frais de représentation	50,000	"	
	CHAPITRE X PENSIONS ET SECOURS			
32	Pensions et secours	95,026 14	2,975 86	98 000
	A REPORTER	54 758,026 62	180,649 78	54,938,676 40

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	54,758,026 62	180,649 78	54,938,676 40
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,525 60	•	16,525 60
		54,774,550 22	180,649 78	54,955,000 •
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,175,000 •	•	2,175,000 •
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	56,947,550 22	180,649 78	57,128,000 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

Le Ministre des Finances,

VICTOR JACOBS.

(400)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	*	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
		— des fonctionnaires et employés civils 151,900	"	"
2	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010	155,910	900
		— d'un employé civil en non-activité 900	"	"
5	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
		— aux sous officiers — — — — — 6,000	"	"
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000	50,000	"
		Chauffage et éclairage 12,000	"	"
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 18,000	"	"
<i>Dépôt de la guerre.</i>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. 19,000	19,000	175,000
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000	"	"
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			250,910	175,900

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	»	»	
154,810 »	»	154,810 »	»	»	
16,000 »	»	16,000 »	»	»	
50,000 »	»	40,000 »	10,000 »	»	
194,000 »	»	194,000 »	»	»	
433,810 »	»	425,810 »	10,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.							
ÉTATS-MAJORS.							
<i>État-major général.</i>							
Officiers généraux.							
SECTION D'ACTIVITÉ.							
		0	56	Lieutenants généraux, à	fr. 18,500	fr. 166,500	»
		18	54	Généraux-majors, à	12,700	228,600	»
		27	90			395,100	»
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		1,975 50	
							595,124 50
SECTION DE RÉSERVE.							
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à	fr. 14,800	fr. 29,600	»
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à	10,160	40,640	»
		6	14			70,240	»
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		551 20	
							69,888 80
				TOTAL.	fr. 463,013 50		
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	fr. 18,500	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		93 50	
							18,407 50
							444,605 80
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux	fr. 2,000	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		10	»
							1,990
				RESTE.	fr. 416,595 80		
Corps d'état-major.							
		4	12	Colonels, à	fr. 9,500	fr. 58,000	»
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100	28,400	»
		8	16	Majors, à	6,500	50,400	»
		18	56	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100	91,800	»
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400	52,800	»
		46	96			261,400	»
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		1,307	»
							260,095
		79	200	A REPORTER.	fr. 706,688 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE							
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.						
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>79</td> <td>900</td> </tr> </tbody> </table>		EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	79	900		
EFFECTIF.											
HOMMES.	CHEVAUX.										
79	900										
			REPORT. fr. 706,688 80								
		Aides de camp et officiers d'ordonnance.									
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVAIR :									
		2	1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »								
		10	5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 »								
		12	6 — — de 5 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 6,000 »								
		12	6 lieutenants d'infanterie. à. . 1,150 . . . 6,900 »								
		2	1 lieutenant d'artillerie à. . 500 . . . 500 »								
		2	1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 »								
		2	1 lieutenant du génie. à. . 500 . . . 500 »								
		42		20,700 »							
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ %, pour médicaments 105 50								
				20,596 50							
		79	TOTAL. fr. 727,285 50								
		d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,425 50									
		Indemnité de fourrages.									
		242 chevaux \times 565 = 88,550 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c fr. 114,829 »									
		e. A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 474 50									
		Augmentation résultant de l'année bissextile 515 90									
		115,619 50									
		862,450 »									
		Frais de bureau.									
		1 lieutenant général gouverneur de la résidence fr. 500 »									
		1 — — de la position d'Anvers 500 »									
		1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »									
		f. 5 divisions territoriales, à 1,900 . . . 5,700 »									
		4 — d'infanterie, à 600 . . . 2,400 »									
		2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »									
		14 généraux-majors chargés du commandement des brigades, à. 500 . . . 7,000 »									
		18,100 »									
		A REPORTER. fr. 862,450 »									

6
(suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,430 »	850,088 25	12,341 75	•		
862,430 »	850,088 25	12,341 75	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	862,450 »	»
					<i>État-major des provinces et des places.</i>		
					<i>État-major des provinces.</i>		
a.		5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 »		
		»	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province.	5,760 »		
		5	19		56,560 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	282 80		
					56,277 20		
					<i>État-major des places.</i>		
		4		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500	30,000 »		
		11		— de 2 ^e — , à 5,500	60,500 »		
		5		— de 5 ^e — , à 4,500	15,500 »		
b.		4	a) 12	Majors, à	5,800	15,200 »	
		6		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	3,000	18,000 »	
		12		— de 2 ^e — , à	2,400	28,800 »	
		11		— de 5 ^e — , à	1,900	20,900 »	
		51	12		186,900 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	954 50		
		56	51		185,965 50		
					<i>Portiers-consignes.</i>		
c.		10	»	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr. 550	5,500 »		
		24	»	— de 2 ^e — , à 500	7,200 »		
		54	»		10,700 »		
					524,512 50		»
					<i>Aumôniers.</i>		
d.				Traitement de 55 aumôniers et desservants	35,200 »		
					<i>Indemnité de fourrages.</i>		
e.		51		51 chevaux \times 505 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50c.	14,709 50		
				Augmentation résultant de l'année bissextile.	40 50		
					14,749 80		
					<i>Frais de bureau.</i>		
		9		9 commandants de province b).	11,000 »		
		1		— de place, à 1,000	1,000 »		
		2		— , à 800	1,600 »		
f.		5		— , à 500	2,500 »		
		9		— , à 400	3,600 »		
		8		— , à 240	1,920 »		
					21,620 »		
					A REPORTER. fr.	1,186,042 50	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
862,450 »	850,088 25	12,341 75	»	
				a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
524,512 50	524,472 20	40 30	»	
				b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,186,942 50	1,174,560 45	12,382 05	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																					
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
1,186,942 50	1,174,560 45	12,582 05	"	<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>OFFICIERS COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>"</td> <td rowspan="3">} 22</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>5</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>3</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>7</td> <td>"</td> <td rowspan="2">} 125</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>8</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quatriers-maitres</td> <td>"</td> <td>51</td> <td rowspan="3">} 117</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>"</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>"</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>92</td> <td>(*) 125</td> <td>117</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps par leurs allocations (Chapitres IV et XII)</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	OFFICIERS COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	"	} 22	— de 1 ^{re} classe	5	"	— de 2 ^{me} —	3	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	7	"	} 125	— de 2 ^{me} —	8	"	Capitaines quatriers-maitres	"	51	} 117	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	"	51	92	(*) 125	117	
COMPOSITION ORGANIQUE.																																									
INTENDANTS.	OFFICIERS COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																							
Intendant en chef	1	"	} 22																																						
— de 1 ^{re} classe	5	"																																							
— de 2 ^{me} —	3	"																																							
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	7	"	} 125																																						
— de 2 ^{me} —	8	"																																							
Capitaines quatriers-maitres	"	51	} 117																																						
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65																																							
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	"	51																																							
92	(*) 125	117																																							
171,520 00	171,500 50	19 50	"																																						
1,558,462 50	1,546,060 95	12,401 55	"																																						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEBA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE III.			
		SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a).			
		Traitement des officiers de santé.			
		EFFECTIF.			
		HOMMES.	CHEVAUX.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700 °
		4	"	Médecins en chef et principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	35,000 "
		7	"	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700 °
		1	"	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200 "
		20	"	— adjoints, à 2,500	50,000 "
	a.	1	"	Pharmacien principal, à 5,500	5,500 "
		8	"	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	33,600 °
		12	"	— de 2 ^e classe, à 2,800	33,600 °
		10	"	— de 3 ^e classe, à 2,550	25,500 "
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500 °
		65	3		255,500 °
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,266 50
					252,055 50
9		Indemnité de fourrages.			
	b.	5 chevaux \times 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t		1,425 50	
		Augmentation résultant de l'année bissextile.		5 90	
				1,427 40	254,460 90
		Frais de bureau.			
	c.	Inspecteur général du service de santé.		2,000 °	
		<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>			
		600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. fr.		534,178 "	
10	"	4,800 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.		4,520 °	538,498 "
		<i>Service pharmaceutique.</i>			
11	"	Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses.		127,455 °	"
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		920,415 00	1,000 °

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																						
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																							
255,460 90	255,457 "	3 90	"		<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>30</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>28</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>44</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>19</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>"</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>(*) 130</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">195</td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	1	"	4	"	7	"	"	30	1	28	"	44	20	"	1	"	8	"	19	"	10	"	1	"	"	11	"	10	"	7	65	(*) 130	195	
COMPOSITION organique.																																											
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																										
1	"																																										
4	"																																										
7	"																																										
"	30																																										
1	28																																										
"	44																																										
20	"																																										
1	"																																										
8	"																																										
19	"																																										
10	"																																										
1	"																																										
"	11																																										
"	10																																										
"	7																																										
65	(*) 130																																										
195																																											
558,498 "	558,498 "	"	"	<p>b)</p> <table> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>434,400</td> <td>journées.</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>90,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>61,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>14,000</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>800</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>600,300</td> <td>journées.</td> </tr> </tbody> </table>	Infanterie	434,400	journées.	Cavalerie	90,000	"	Artillerie	61,000	"	Génie	14,000	"	Bataillon d'administration	800	"	TOTAL	600,300	journées.																					
Infanterie	434,400	journées.																																									
Cavalerie	90,000	"																																									
Artillerie	61,000	"																																									
Génie	14,000	"																																									
Bataillon d'administration	800	"																																									
TOTAL	600,300	journées.																																									
127,455 "	127,455 "	"	"																																								
921,415 90	921,410 "	3 90	"																																								

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, *Solde des troupes.*)

INFANTERIE.

- Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
 2° d'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
 3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers ;
 4° d'un corps de discipline et de correction ;
 5° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :							CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.					
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	Le corps de discipline et de correction.	L'école des enfants de troupe.				TOTAL.				
États-majors actifs.																						
Colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	52	8,500 »	156,000 »				
Lieutenants-colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	52	6,500 »	104,000 »				
Majors	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	128	5,500 »	552,000 »				
Capitaines-adjudants-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	5,800 »	60,800 »				
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	2,550 »	150,400 »				
— — porte-drapeau	(a) 1	»	»	»	1	1	»	»	1	12	»	»	»	»	15	»	1,950 »	25,550 »				
— — officiers payeurs	5	1	»	5	5	5	5	5	5	56	6	»	»	»	48	»	2,550 »	112,800 »				
Médecins de régiment { avec rang de major.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	8	»	6,500 »	50,400 »				
— — de cap. de 1 ^{re} cl.																			8	»	5,100 »	40,800 »
— de bataillon de 1 ^{re} classe																			16	»	4,200 »	67,200 »
— — de 2 ^e classe	1	1	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,250 »	52,000 »				
Bataillons actifs.																						
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	592	»	5,400 »	1,552,800 »				
Lieutenants	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	592	»	2,100 »	835,200 »				
Sous-lieutenants	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	592	»	1,800 »	705,600 »				
Compagnies des bataillons de réserve.																						
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	»	»	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	5,400 »	217,600 »				
Lieutenants	»	»	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	2,100 »	154,400 »				
États-majors des dépôts.																						
Majors	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	5,500 »	88,000 »				
Capitaines-quartiers-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,800 »	60,800 »				
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieutenants.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	1,950 »	51,200 »				
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,400 »	54,400 »				
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,250 »	52,000 »				
Compagnies de dépôt.																						
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,400 »	54,400 »				
Lieutenants	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	2,100 »	55,600 »				
Sous-lieutenants	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	1,800 »	28,800 »				
Compagnies spéciales.																						
Major	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	2	5,500 »	11,000 »				
Lieutenant-adjutant-major	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,500 »	2,500 »				
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	5,250 »	6,500 »				
Sous-lieutenant officier payeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	2,200 »	2,200 »				
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	5	8	»	5,400 »	27,200 »				
Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	10	14	»	2,100 »	29,400 »				
Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	10	16	»	1,800 »	28,800 »				
TOTAUX	25	28 ou 22	5	129	106	106	105	129	106	1,272	210	8	29	7	1,761	226		4,876,150 »				

	Le commandant fr. 600 » 4 lieutenants et sous-lieutenants du cadre, à fr. 300 . . . 1,200 » 5 — — détachés à l'école, à 300 . . . 900 »	} 2,700 »
Supplément de traitement.	Le commandant du corps 1,000 » L'adjutant-major 400 » 5 capitaines, à 600 . . . 3,000 » 20 lieutenants et sous-lieutenants, à 400 . . . 8,000 »	} 12,400 »

TOTAL fr. 4,891,250 »

A DÉDUIRE ½ p. ‰ pour médicaments 24,456 25

RESTE fr. 4,866,795 75

a) Le régiment des carabiniers et les régiments des chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :					NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	TOTAL.				
Petits états-majors actifs.																
Adjoints sous-officiers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,500	2 70	65,072	"
Tambours-majors	1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	13	4,745	1 85	8,778	25
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 85	10,804	"
Sergents-majors secrétaires (Grenadiers)	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	365	1 95	711	75
— de 1 ^{re} et 2 ^e classe (Carabiniers)	1	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	5	1,825	1 92	3,504	"
— — (Chass. et Inf. de ligne)	"	"	"	"	"	1	1	"	"	12	2	10	5,050	1 90	6,955	"
Caporaux-tambours	4	1	"	"	4	4	"	"	4	48	"	52	18,980	1 "	18,980	"
— clairons	4	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	1 "	17,885	"
Sergents armuriers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,500	1 55	36,208	"
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,700	"	115,952	"
Bataillons actifs.																
<i>Carabiniers.</i>																
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 92	8,409	60
— de 2 ^e —	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 90	15,870	"
Sergents de 1 ^{re} classe	"	11	a) 4	40	"	"	"	40	"	"	"	40	14,000	1 57	22,922	"
— de 2 ^e —	"	21	"	80	"	"	"	80	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260	"
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 57	6,876	60
— de 2 ^e —	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 55	11,515	"
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	21	b) 8	74	"	"	"	74	"	"	"	74	27,010	" 82	22,148	20
— de 2 ^e —	"	45	"	150	"	"	"	150	"	"	"	150	54,750	" 80	45,800	"
Clairons de 1 ^{re} classe	"	5	2	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,300	" 67	4,891	"
— de 2 ^e —	"	11	"	44	"	"	"	44	"	"	"	44	16,000	" 65	10,459	"
Soldats de 1 ^{re} classe c)	"	152	57	456	"	"	"	456	"	"	"	456	166,440	" 61	101,528	40
— de 2 ^e — c)	"	504	"	912	"	"	"	912	"	"	"	912	552,880	" 58	193,070	40
		584	75													
<i>Grenadiers.</i>																
Sergents-majors	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 95	17,082	"
Sergents	"	24	a) 4	"	90	"	"	"	90	"	"	90	32,850	1 60	52,560	"
Sergents-fourriers	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 60	14,016	"
Caporaux	"	48	b) 8	"	168	"	"	"	168	"	"	168	61,520	" 85	52,122	"
Tambours et clairons	"	12	2	"	48	"	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264	"
Soldats c)	"	228	57	"	684	"	"	"	684	"	"	684	249,060	" 64	159,782	40
— avec solde de fusilier c)	"	114	"	"	342	"	"	"	342	"	"	342	124,850	" 58	72,401	40
		458	75													
<i>Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>																
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 92	78,489	60
— de 2 ^e —	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	32	224	81,760	1 90	155,544	"
Sergents de 1 ^{re} classe	"	8	a) 4	"	"	50	50	"	"	560	60	420	155,500	1 57	240,681	"
— de 2 ^e —	"	16	"	"	"	60	60	"	"	720	120	840	506,600	1 55	475,250	"
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 57	64,181	60
— de 2 ^e —	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	32	224	81,760	1 55	126,728	"
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	16	b) 8	"	"	56	56	"	"	672	112	784	286,160	" 82	254,651	20
— de 2 ^e —	"	52	"	"	"	112	112	"	"	1,544	224	1,568	572,520	" 80	457,856	"
Tambours et clairons de 1 ^{re} classe	"	4	2	"	"	16	16	"	"	192	32	224	81,760	" 67	54,779	20
— de 2 ^e —	"	8	"	"	"	32	32	"	"	384	64	448	165,520	" 65	106,288	"
Soldats de 1 ^{re} classe c)	"	114	57	"	"	542	542	"	"	4,104	684	4,788	1,747,620	" 61	1,066,048	20
— de 2 ^e — c)	"	228	"	"	"	684	684	"	"	8,208	1,368	9,576	5,495,240	" 58	2,027,259	20
		458	75													
Petits états-majors des bataillons de réserve.																
Caporaux-tambours et clairons	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 "	5,840	"
Sergents-armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 55	9,052	"
Compagnies des bataillons de réserve.																
<i>Grenadiers.</i>																
Sergents-majors	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 95	2,847	"
Sergents	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 60	4,672	"
Caporaux	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 85	2,482	"
Élèves-tambours	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 64	1,868	80
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>																
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 92	14,016	"
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,000	1 90	27,740	"
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,000	1 57	22,922	"
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260	"
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,000	" 82	11,072	"
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 80	25,560	"
Élèves-clairons de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,000	" 61	8,906	"
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 58	16,956	"
A REPORTER				1,898	1,442	1,442	1,457	1,898	1,442	17,504	2,874	23,518	8,584,070		6,450,977	80

a) Les compagnies des 4^{mes} bataillons actifs n'ont que trois sergents.
 b) — — — — — que quatre caporaux.
 c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 11.586.869 20		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	226 chevaux × 565 = 82,490 jours. d'indem. représentative, à fr. 1 50 c. 107,257 »		
		Augmentation résultant de l'année bissextile. 293 80		
		<u>107,550 80</u>		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.		
			12,165,000 »	
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		<u>44,000</u>		
		64,000 journées à fr 1 25 c. 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment des carabiniers, à fr. 16,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs 217,500 »		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
		1 école d'enfants de troupe. 800 »		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 »		
		<u>258,600 »</u>		
		A REPORTER. fr. 12,165,000 »		
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,165,000 »	12,025,525 »	159,475 »	»		
12,165,000 »	12,025,525 »	159,475 »	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr.	12,163,000	»
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX		
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
		572 668 Officiers de tous grades fr. 1,459,591 58		
		5,114 4,502 Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,765,918 70		
		5,486 5,170		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 11,500 *		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 »		
13	a.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 6,000 »		
		Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 55,000 »		
		5,502,510 08		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 75,600 »		
		Pour vacances et petites permissions 42,515 24		
		117,915 24		
		5,184,594 84		
		A REPORTER. fr. 5,184,594 84	12,163,000	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,165,000	»	12,025,525	»	139,475	»
12,165,000	»	12,025,525	»	139,475	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 5,184,394 84	12,163,000	»
		Harnachement, etc.		
	d.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,643,250 journées, à 9 centimes fr. 147,890 70		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 405 18		
			148,295 88	
		Casernement des chevaux.		
	e.	1,643,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. fr. 65,729 20		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 180 08		
			65,909 28	
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000	5,489,900	»
15 (suite).		Logement et nourriture.		
	e.	Miliciens à incorporer 3,040 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 12,000		
			22,000	
		25,040 journées, à fr. 1 25 c'	31,500	»
		Frais d'administration et d'instruction (*)		
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . . fr. 7,200 fr. 43,200 »		
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à 10,800 »		
			54,000	»
		A REPORTER. fr.	15,652,900	»

(*) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
12,165,000	»	12,023,525	»	139,475	•	»
3,489,900	»	3,484,446	»	5,454	»	»
15,652,900	»	15,507,971	»	144,929	»	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	15,652,900	0
		<i>Traitement et solde de l'artillerie.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
		ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
		<i>Officiers.</i>		
		Colonels, à 9,500 . . . fr. 47,500 "		
		Lieutenants-colonels, à 7,100 55,500 "		
		Majors, à 6,500 51,500 "		
		Capitaines commandants, à 4,600 52,200 "		
		— en second de 2 ^e classe, à 5,500 58,500 "		
		Majors commandants du matériel, à 5,500 27,500 "		
		Garde d'artillerie principal, à 4,600 4,600 "		
		Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 5,700 22,200 "		
		— de 2 ^e — , à 2,750 22,000 "		
		— de 3 ^e — , à 2,000 12,000 "		
		59 58	275,500	"
		A DÉDUIRE 1/2 p. % pour médicaments 1,567 50		
		RESTE fr. 272,152 50		
		<i>Sous-officiers et employés.</i>		
		Conducteurs de 1 ^{re} classe, à 1,250 . . . fr. 24,600 "		
		— de 2 ^e — , à 1,060 21,200 "		
		— de 3 ^e — , à 950 11,400 "		
		Maîtres artificiers, à 1,250 5,690 "		
		Contrôleur principal, à 3,000 3,000 "		
		— de 1 ^{re} classe, à 2,550 7,000 "		
		— de 2 ^e — , à 2,100 6,500 "		
		Réviseurs de 1 ^{re} classe, à 1,700 5,100 "		
		— de 2 ^e — , à 1,500 1,500 "		
		66 "	84,440	"
		<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>		
		Officiers de tous grades 1,469,714 50		
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,042,799 72		
		588 527		
		6,551 1,502		
		6,719 1,889		
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 10,000 "		
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers 1,500 "		
		— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 4,000 "		
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,860 miliciens et 170 volontaires à incorporer, soit { 560 hommes à cheval, à 50 fr. . 18,000 "		
		{ 1,070 — à pied, à 56 " . 60,120 "	78,120	"
		5,962,706 72		
		A DÉDUIRE :		
		Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 73 centimes 44,550 "		
		Pour vacances et petites permissions 55,727 08		
		100,277 08		
		3,862,440 64		
		A REPORTER fr. 3,862,440 64	15,652,900	0

14 a.

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

2° De 6 régiments formés : le 1^{er} de 4 batteries à cheval, de 2 compagnies du train, d'une compagnie de pontonniers, d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie, d'une compagnie d'ouvriers armuriers, d'une compagnie d'artificiers et d'une batterie de dépôt; les 2^e et 3^e régiments chacun de 8 batteries montées et d'une batterie de dépôt; les 4^e, 5^e et 6^e régiments chacun de 16 batteries de siège, de 1 batterie de réserve et de 1 batterie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.		2 ^e et 3 ^e régiment.		4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.		Totaux.			Traitement annuel.	Montant.	Observations.									
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.													
										rations fortes.	rations légères.												
États-majors des régiments.																							
Colonels	"	"	1	5	1	5	1	2	6	9	6	9,500	57,000	"									
Lieutenants-colonels	"	"	1	2	1	2	1	2	6	6	6	7,100	42,600	"									
Majors	"	"	2	4	4	8	5	10	25	20	50	6,500	157,500	"									
Capitaines commandants-adjudants-majors	"	"	1	2	1	2	1	1	6	6	5	5,100	50,600	"									
Lieutenants adjudants-majors	"	"	1	2	1	2	1	1	6	6	5	5,650	21,900	"									
Capitaines commandants-instructeurs	"	"	1	2	1	2	"	"	5	6	"	5,100	15,500	"									
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	"	"	1	"	1	"	1	"	6	"	"	5,800	22,800	"									
Lieutenants et sous-lieuten. officiers-payeurs	"	"	1	"	1	"	1	"	6	"	"	2,550	14,100	"									
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	"	"	1	"	1	"	1	"	6	"	"	5,400	20,400	"									
Médecins de réq ^t { avec rang de major.	"	"	1	1	1	1	1	"	5	5	"	6,500	18,900	"									
— de cap. de 1 ^{re} cl.	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	5,100	15,500	"									
— de bat ^{on} { de 1 ^{re} classe.	"	"	1	1	1	1	2	"	4	5	"	4,200	16,800	"									
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	5,250	16,250	"									
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	"	"	1	1	1	1	"	"	5	5	"	4,200	12,600	"									
— de 2 ^e —	"	"	1	1	1	1	"	"	5	5	"	2,800	8,400	"									
Batteries à cheval.																							
Capitaines commandants	1	2	4	8	"	"	"	"	4	8	"	5,100	20,400	"									
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	"	"	"	"	4	"	4	4,200	16,800	"									
Lieutenants	a) 5	6	6	12	"	"	"	"	6	12	"	5,250	19,500	"									
Sous-lieutenants	"	"	6	12	"	"	"	"	6	12	"	2,800	16,800	"									
Batteries montées.																							
Capitaines commandants	1	2	"	"	8	16	"	"	16	32	"	5,100	81,600	"									
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	"	"	8	8	"	"	16	"	16	4,200	67,200	"									
Lieutenants	a) 5	6	"	"	12	24	"	"	24	48	"	5,250	78,000	"									
Sous-lieutenants	"	"	"	"	12	24	"	"	24	48	"	2,800	67,200	"									
Batteries de siège.																							
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	"	16	"	48	"	"	4,600	220,800	"									
Lieutenants	1	"	"	"	"	"	16	"	48	"	"	2,750	152,000	"									
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	"	16	"	48	"	"	2,550	112,800	"									
Batteries de réserve.																							
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	"	1	"	5	"	"	4,600	15,800	"									
Lieutenants	1	"	"	"	"	"	1	"	5	"	"	2,750	8,250	"									
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	"	1	"	5	"	"	2,550	7,050	"									
Batteries de dépôt des 1^{er}, 2^e et 3^e régiments.																							
Capitaines commandants	1	2	1	2	1	2	"	"	5	6	"	5,100	15,500	"									
Lieutenants	1	2	1	2	1	2	"	"	5	6	"	5,250	9,750	"									
Sous-lieutenants	1	2	1	2	1	2	"	"	5	6	"	2,800	8,400	"									
Batteries de dépôt des 4^e, 5^e et 6^e régiments.																							
Capitaines commandants	1	"	"	"	"	"	1	"	5	"	"	4,600	15,800	"									
Lieutenants	1	"	"	"	"	"	1	"	5	"	"	2,750	8,250	"									
Sous-lieutenants	1	"	"	"	"	"	1	"	5	"	"	2,550	7,050	"									
2 compagnies du train d'artillerie.																							
Capitaines commandants	1	2	1	2	"	"	"	"	1	2	"	5,100	5,100	"									
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e cl.	1	2	1	2	"	"	"	"	1	2	"	4,200	4,200	"									
Lieutenants	5	5	5	5	"	"	"	"	5	5	"	5,250	9,750	"									
Sous-lieutenants	5	5	5	5	"	"	"	"	5	5	"	2,800	8,400	"									
Compagnie de pontonniers.																							
Capitaine commandant	1	1	1	1	"	"	"	"	1	"	1	4,600	4,600	"									
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	1	1	"	"	"	"	1	"	1	5,500	5,500	"									
Lieutenants	2	2	2	2	"	"	"	"	2	"	2	2,750	5,500	"									
Sous-lieutenants	2	2	2	2	"	"	"	"	2	"	2	2,550	4,700	"									
1^{re} compagnie d'ouvriers d'artillerie, 2^e compagnie d'ouvriers armuriers, 3^e artificiers.																							
Capitaine commandant	1	"	5	"	"	"	"	"	5	"	"	4,600	15,800	"									
Lieutenant	1	"	5	"	"	"	"	"	5	"	"	2,750	8,250	"									
Sous-lieutenants	2	"	6	"	"	"	"	"	6	"	"	2,550	14,100	"									
4																							
												65	77	59	101	69	16	588	255	74	1,477,100	"	
															527								
																					7,585 50		
																					RESTE.	fr. 1,469,714 50	

a) 1 lieutenant pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.
2 sous-lieutenants

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 3 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.	
	Chevaux			Chevaux			Chevaux				Chevaux							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.					
Petits états-majors des régiments.																		
Adjutants sous-officiers				2	2		2	2		2			12	6		4,580	2 75	12,045
Maréchaux des logis chefs artificiers				1			1			1			1			565	2 55	857 75
Maréchaux des logis chefs				1			1			1			5			1,825	2 24	4,088
Trompettes-majors.				1			1			1			6	3		2,190	2 05	4,489 50
— brigadiers.				1			1			1			6	3		2,190	1 70	3,725
Maréchaux des logis chefs secrétaires				1			1			1			3			1,095	2 55	2,735 25
Maréchaux des logis gardes-magasins				1			1			1			3			1,095	2 05	2,244 75
— armuriers				1			1			1			6			2,190	1 70	3,725
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers.				3			3			2			15			5,475	75	4,166 25
Ouvriers selliers avec rang de soldat.				2			2						2			750	90	657
													4			1,460	84	1,226 40
4 batteries à cheval.																		
Adjutants de batterie	1	1		4	4								4	4		1,460	2 45	3,577
Maréchaux des logis chefs	1	1		4	4								4	4		1,460	2 55	3,451
Maréchaux des logis	6	6		24	24								24	24		8,760	1 90	16,644
— fourriers	1	1		4	4								4	4		1,460	1 90	2,774
Brigadiers	6	6		24	24								24	24		8,760	1 02	8,955 20
— artificiers	5	5		12	12								12	12		4,580	90	5,942
Trompettes	2	2		8	8								8	8		2,920	1 50	4,380
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers.	4			16									16			5,840	90	5,256
Maréchaux ferrants.	2			8									8			2,920	80	2,356
Canonnières de 1 ^{re} classe	12			48									48			17,520	85	14,892
— de 2 ^e classe	68	42	40	272	168	160							272	168	160	99,280	80	79,424
	106	62	40															
16 batteries montées.																		
Adjutants de batterie	1								8				16			5,840	2 45	14,308
Maréchaux des logis chefs	1								8				16			5,840	2 55	13,724
Maréchaux des logis	7								56				112			40,880	1 90	77,672
— fourriers	1								8				16			5,840	1 90	11,096
Brigadiers à cheval.	2	15							16	104			52	208		11,680	1 02	11,913 60
— à pied	4								32				64			23,360	95	22,192
— artificiers	2								16				32			11,680	84	9,811 20
Trompettes	2								16				32			11,680	1 50	17,520
Selliers, forgerons et charpentiers	5								24				48			17,520	84	14,716 80
Maréchaux ferrants	1								8				16			5,840	75	4,380
Canonnières de 1 ^{re} classe	8								64				128			46,720	75	35,040
— de 2 ^e classe	32								256				512			186,880	65	117,754 40
Conducteurs	54		52						272		416		544		852	198,560	80	158,848
	98	15	52															
48 batteries de siège.																		
Adjutants de batterie	1												16	48		17,520	2 15	37,668
Maréchaux des logis chefs	1												16	48		17,520	2 05	35,916
Maréchaux des logis	5												80	240		87,600	1 70	148,920
— fourriers	1												16	48		17,520	1 70	29,784
Brigadiers	6												96	288		105,120	95	99,864
— artificiers	2												32	96		55,040	84	46,656 40
Trompettes	2												32	96		55,040	1 36	75,168
Charrons, forgerons et charpentiers	5												48	144		52,560	84	44,150 40
Maréchaux ferrants	1												16	48		5,840	75	4,380
Canonnières de 1 ^{re} classe	8												128	384		140,160	75	105,120
— de 2 ^e classe	44												704	2,112		770,880	65	485,654 40
	75																	
3 batteries de réserve (cadres).																		
Maréchaux des logis chefs	1												1	3		1,095	2 05	2,244 75
Maréchaux des logis	6												6	18		6,570	1 70	11,169
— fourriers	1												1	3		1,095	1 70	1,861 50
Brigadiers	6												6	18		6,570	95	6,241 50
— artificiers	2												2	6		2,190	84	1,836
Trompettes	2												2	6		2,190	84	1,836
Maréchaux ferrants	2												2	6		2,190	84	1,836
	19																	
Batterie de dépôt (1^{er} régiment).																		
Maréchal des logis chef	1	1		1	1								1	1		565	2 55	857 75
Maréchaux des logis	4	4		4	4								4	4		1,460	1 90	2,774
— fourriers	1	1		1	1								1	1		565	1 90	695 50
Brigadiers	2	2		2	2								2	2		750	1 02	744 60
— artificiers	2	2		2	2								2	2		750	90	637
Trompettes	2	2		2	2								2	2		750	1 50	1,095
Maréchaux ferrants	2	2		2	2								2	2		750	80	584
	14	12																
2 batteries de dépôt (2^e et 3^e régiments).																		
Maréchaux des logis chefs	1	1					1	1					2	2		750	2 55	1,715 50
Maréchaux des logis	4	4					4	4					8	8		2,920	1 90	5,548
— fourriers	1	1					1	1					2	2		750	1 90	1,587
Brigadiers à cheval.	1	1					1	1					2	2		750	1 02	744 60
— à pied	2						2						4			1,460	95	1,587
— artificiers	1						1						2			750	84	615 20
Trompettes	2	2					2	2					4	4		1,460	1 50	2,190
Maréchaux ferrants	1						1						2			750	75	547 50
	13	9																
3 batteries de dépôt (4^e, 5^e et 6^e régiments).																		
Maréchaux des logis chefs	1												1	3		1,095	2 05	2,244 75
Maréchaux des logis	4												4	12		4,380	1 70	7,446
— fourriers	1												1	3		1,095	1 70	1,861 50
Brigadiers	4												4	12		4,380	95	4,161
Trompettes	2												2	6		2,190	1 56	2,978 40
	12																	
TOTAUX A REPORTER				451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	2,079,770		1,828,055 05		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,652,000	15,507,971	144,929	»	»	
15,652,000	15,507,971	144,929	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 3,862,449 64	15,652,000 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux × 565 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr. 18,051 » Augmentation résultant de l'année bissextile 49 40 18,080 40		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,150 journées, à 9 centimes fr. 51,511 70 Augmentation résultant de l'année bissextile 140 58 51,452 28		
		Casernement des chevaux.		
	d.	1,562 chevaux × 565 = 570,150 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 22,805 20 Augmentation résultant de l'année bissextile 62 48 22,867 68		
		Moyens de transport.	4,067,000 »	»
	e.	Moyens de transport aux troupes en marche	15,000 »	
		Logement et nourriture.		
	f.	Miliciens à incorporer 5,700 journées. Mouvements éventuels pendant l'année 5,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 5,000 — — à Brasschaet (id.). 20,100 26,100 29,800 journées, à fr. 1 25 c. 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (*)		
	g.	Inspecteur général. fr. 2,500 » Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Six régiments, à 9,000 francs 54,000 » 59,900 »		
		A REPORTER. fr.	19,719,900 »	»

14
(suite)

(*) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,652,900	»	15,507,971	»	144,929	»
4,067,000	»	4,061,000	»	6,000	»
19,719,900	»	19,568,971	»	150,929	»

(426A)

GÉNIE.

Cette arme se compose . 1° d'un état-major particulier, 2° d'un regiment de dix compagnies et d'un dépôt, 3° de trois compagnies spéciales.

OFFICILRS

GRADES.	COMPOSITION DE L'ETAT MAJOR ET DES COMPAGNIES									TRAITEMENT annuel	MONTANT.	
	ETAT MAJOR du régiment		10 compagn actives	1 compagn spéciale	1 compagn de pontons	1 compagn d' ouvriers	1 compagn de dépôt	TOTAL				
	Hommes	Chevaux						Hommes	Chevaux			
<i>Etat-major du corps</i>												
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9 500 »	9,500 »	
Lieutenant colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100 »	7,100 »	
Majors	3	6	»	»	»	»	»	3	6	6,500 »	18,900 »	
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100 »	5,100 »	
Lieutenants adjudants majors	3	»	»	»	»	»	»	3	»	3,150 »	9,450 »	
Capitaine quartier maître	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800 »	3,800 »	
Sous lieutenant officier payeur	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200 »	2,200 »	
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,400 »	3,400 »	
Medecin de regiment, major	1	1	»	»	»	»	»	1	»	6,500 »	6,500 »	
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200 »	4,200 »	
<i>Compagnies</i>												
Capitaine en 1 ^{er}	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600 »	64,400 »	
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e et	»	»	10	»	1	»	»	11	»	3,700 »	40,700 »	
Lieutenants	»	»	10	1	2	1	1	15	»	2,780 »	41,250 »	
Sous lieutenants	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,550 »	32,900 »	
	11	11	40	3	»	3	3	68	11		249,200 »	
										A déduire 1/2 p 0/0 pour médicaments		1,216 »
										Reste		fr 247,984 »

TROUPES

GRADES	COMPOSITION DE L'ETAT-MAJOR et des compagnies							NOMBRE de jours	SOLDES journaliers	MONTANT.		
	ETAT MAJOR du CORPS.	10 compagn actives	1 compagn spéciale	1 compagn de pontons	1 compagn d' ouvriers	1 compagn de dépôt	TOTAL					
<i>Etat major du corps</i>												
Adjudants sous officiers	2	»	»	»	»	»	2	730	2 75	2,007 50		
Sergent chef	1	»	»	»	»	»	1	565	2 10	766 50		
Caporal chef	1	»	»	»	»	»	1	565	1 15	419 75		
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25		
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25		
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	730	» 90	693 50		
Sergent garde magasin	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25		
<i>Compagnies</i>												
Sergents majors	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 05	10,475 50		
Sergents	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	52,669 50		
— fourriers	»	10	1	1	1	1	14	5,110	1 85	9,433 50		
Caporaux	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 95	56,062 »		
Chirons	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 72	6,852 80		
Elevés chirons	»	»	»	»	»	2	2	730	» 63	459 90		
Soldats de 1 ^{re} classe	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 75	68,437 50		
— de 2 ^e classe	»	300	»	40	40	»	470	171,530	» 63	108,076 50		
	2	780	4	78	78	18	967	352,908		298,453 20		
										Augmentation résultant de l'année bissextile		817 68
										TOTAL		fr 299,270 88

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,719,900 »	19,568,971 »	150,929 »	»		
19,719,900 »	19,568,971 »	150,929 »	°		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 905,400 20	10,719,900 »	»
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 56 chevaux X 505 = 13,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. fr. 17,082 »		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 46 80		
		17,128 80		
		Moyens de transport.		
c.		Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
		Logement et nourriture.	959,000 »	»
15 (suite).		Miliciens à incorporer 500 journées.		
d.		Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		2,600 —		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c. 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. 2,500 »		
e.		2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 »		
		Le régiment 7,000 »		
		12,500 »		
		A REPORTER. fr. 20,658,900 »		»

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,719,900	»	19,568,971	»	150,929	»
959,000	»	919,000	»	20,000	»
20,658,000	»	20,487,971	»	170,929	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	20,658,900	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	57	Officiers de tous grades fr.	125,270	50
	18	Commis aux écritures	20,700	»
	552	Sous-officiers et soldats	248,660	40
a.	627			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	6,000	»
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	800	»
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs	1,125	»
			402,555	90
		A DÉDUIRE :		
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c ^e	880	»
		Pour vacances et petites permissions	5,775	90
			4,655	90
		RESTE. fr.	397,900	»
b.		55 Soeurs hospitalières, à 800 francs.	26,400	»
c.		Frais d'administration	4,000	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	400	»
			428,700	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	21,087,600	»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,761	24,028	26,689
» 15. — Cavalerie	»	»	»	372	5,114	5,486
» 14. — Artillerie	59	66	125	388	6,551	6,719
» 15. — Génie	54	50	104	68	967	1,055
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	57	570	627
	115	116	229	2,646	37,910	40,556

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																													
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																														
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																	
20,658,990	20,487,971	170,999		<p>Ce bataillon se compose</p> <p>1° D'une administration centrale;</p> <p>2° De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, savoir :</p> <p>1° Service des hôpitaux, 2° service des boulangeries, 3° service des fourrages</p>																																																																																																																																																																																																																																													
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRADÉS</th> <th colspan="4">NOMBRE D'OFFICIERS.</th> <th rowspan="2">TOTAL</th> <th rowspan="2">Traitement annuel</th> <th rowspan="2">MONTANT</th> </tr> <tr> <th>Etat-major</th> <th>Hôpitaux</th> <th>Boulangeries</th> <th>Fourrages</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Officers</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Officier supérieur d'administration . . .</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>4,500</td> <td>4,500 »</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes d'ad. un de 1^{re} classe . . .</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>5,000</td> <td>21,000 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>15</td> <td>2,500</td> <td>37,500 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 3^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>17</td> <td>2,100</td> <td>35,700 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 4^e id.</td> <td>1</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>17</td> <td>1,600</td> <td>27,200 »</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2</td> <td>23</td> <td>17</td> <td>15</td> <td>57</td> <td></td> <td>125,900 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A DÉBITER 1/2 p. 100 pour médicaments</td> <td>629 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>RESTE</td> <td>fr. 125,270 50</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td><i>Commis aux écritures</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>9</td> <td>1,200</td> <td>10,800 »</td> </tr> <tr> <td>Idem de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>5</td> <td>9</td> <td>1,100</td> <td>9,900 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>fr. 20,700 »</td> </tr> </tbody> </table>	GRADÉS	NOMBRE D'OFFICIERS.				TOTAL	Traitement annuel	MONTANT	Etat-major	Hôpitaux	Boulangeries	Fourrages	<i>Officers</i>								Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	1	4,500	4,500 »	Officiers subalternes d'ad. un de 1 ^{re} classe . . .	»	5	1	1	7	5,000	21,000 »	Id. id. de 2 ^e id.	»	6	5	4	15	2,500	37,500 »	Id. id. de 3 ^e id.	»	6	6	5	17	2,100	35,700 »	Id. id. de 4 ^e id.	1	6	5	5	17	1,600	27,200 »	TOTAL	2	23	17	15	57		125,900 »							A DÉBITER 1/2 p. 100 pour médicaments	629 50							RESTE	fr. 125,270 50							<i>Commis aux écritures</i>		Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	»	6	»	5	9	1,200	10,800 »	Idem de 2 ^e id.	»	6	»	5	9	1,100	9,900 »							TOTAL	fr. 20,700 »																																																																																																																									
GRADÉS	NOMBRE D'OFFICIERS.					TOTAL	Traitement annuel	MONTANT																																																																																																																																																																																																																																									
	Etat-major	Hôpitaux	Boulangeries	Fourrages																																																																																																																																																																																																																																													
<i>Officers</i>																																																																																																																																																																																																																																																	
Officier supérieur d'administration . . .	1	»	»	»	1	4,500	4,500 »																																																																																																																																																																																																																																										
Officiers subalternes d'ad. un de 1 ^{re} classe . . .	»	5	1	1	7	5,000	21,000 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. id. de 2 ^e id.	»	6	5	4	15	2,500	37,500 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. id. de 3 ^e id.	»	6	6	5	17	2,100	35,700 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. id. de 4 ^e id.	1	6	5	5	17	1,600	27,200 »																																																																																																																																																																																																																																										
TOTAL	2	23	17	15	57		125,900 »																																																																																																																																																																																																																																										
						A DÉBITER 1/2 p. 100 pour médicaments	629 50																																																																																																																																																																																																																																										
						RESTE	fr. 125,270 50																																																																																																																																																																																																																																										
						<i>Commis aux écritures</i>																																																																																																																																																																																																																																											
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	»	6	»	5	9	1,200	10,800 »																																																																																																																																																																																																																																										
Idem de 2 ^e id.	»	6	»	5	9	1,100	9,900 »																																																																																																																																																																																																																																										
						TOTAL	fr. 20,700 »																																																																																																																																																																																																																																										
428,700	428,000	700		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRÉSÉS.</th> <th colspan="4">EFFECTIF sous les armes</th> <th rowspan="2">Nombre de journées</th> <th rowspan="2">Soldes journaliers</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries</th> <th>Fourrages</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Sous-officiers et soldats.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Service des hôpitaux</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vigilant et dispensés de 1^{re} classe</td> <td>10</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>1 60</td> <td>3,840 »</td> </tr> <tr> <td>Id. id. de 2^e id.</td> <td>10</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>1 40</td> <td>3,110 »</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers majors de 1^{re} id.</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 60</td> <td>7,008 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>12</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>4,380</td> <td>1 40</td> <td>6,152 »</td> </tr> <tr> <td>Portiers de 1^{re} id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 45</td> <td>3,175 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 25</td> <td>2,757 50</td> </tr> <tr> <td>Cuisiniers de 1^{re} id.</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>3,920</td> <td>1 45</td> <td>4,254 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>8</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>8</td> <td>3,920</td> <td>1 25</td> <td>3,650 »</td> </tr> <tr> <td>Tisaneurs de 1^{re} id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 45</td> <td>3,175 50</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>2,190</td> <td>1 25</td> <td>2,757 50</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1^{re} id.</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 10</td> <td>52,120 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>80</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 »</td> <td>29,200 »</td> </tr> <tr> <td><i>Service des boulangeries.</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90</td> <td>13,870 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>24</td> <td>»</td> <td>24</td> <td>8,760</td> <td>1 60</td> <td>14,016 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>30</td> <td>»</td> <td>30</td> <td>10,950</td> <td>1 20</td> <td>15,140 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>62</td> <td>»</td> <td>62</td> <td>22,650</td> <td>1 10</td> <td>24,895 »</td> </tr> <tr> <td><i>Service des fourrages</i></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 90</td> <td>8,592 »</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>16</td> <td>16</td> <td>5,840</td> <td>1 60</td> <td>9,544 »</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>40</td> <td>14,600</td> <td>1 20</td> <td>17,520 »</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e id.</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>104</td> <td>104</td> <td>37,060</td> <td>1 10</td> <td>41,750 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>244</td> <td>136</td> <td>172</td> <td>552</td> <td>112,420</td> <td>217,981 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile</td> <td>679 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL</td> <td>fr. 218,660 40</td> </tr> </tbody> </table>	GRÉSÉS.	EFFECTIF sous les armes				Nombre de journées	Soldes journaliers	MONTANT.	Hôpitaux.	Boulangeries	Fourrages	TOTAL	<i>Sous-officiers et soldats.</i>								<i>Service des hôpitaux</i>								Vigilant et dispensés de 1 ^{re} classe	10	»	»	10	3,650	1 60	3,840 »	Id. id. de 2 ^e id.	10	»	»	10	3,650	1 40	3,110 »	Infirmiers majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »	Id. de 2 ^e id.	12	»	»	12	4,380	1 40	6,152 »	Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50	Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25	2,757 50	Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	8	3,920	1 45	4,254 »	Id. de 2 ^e id.	8	»	»	8	3,920	1 25	3,650 »	Tisaneurs de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50	Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25	2,757 50	Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	80	29,200	1 10	52,120 »	Id. de 2 ^e id.	80	»	»	80	29,200	1 »	29,200 »	<i>Service des boulangeries.</i>								Sergents surveillants	»	20	»	20	7,500	1 90	13,870 »	Brigadiers	»	24	»	24	8,760	1 60	14,016 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	30	»	30	10,950	1 20	15,140 »	Id. de 2 ^e id.	»	62	»	62	22,650	1 10	24,895 »	<i>Service des fourrages</i>								Sergents surveillants	»	»	12	12	4,580	1 90	8,592 »	Brigadiers	»	»	16	16	5,840	1 60	9,544 »	Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	40	14,600	1 20	17,520 »	Id. de 2 ^e id.	»	»	104	104	37,060	1 10	41,750 »						244	136	172	552	112,420	217,981 »										Augmentation résultant de l'année bissextile	679 40										TOTAL	fr. 218,660 40
GRÉSÉS.	EFFECTIF sous les armes					Nombre de journées	Soldes journaliers	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																									
	Hôpitaux.	Boulangeries	Fourrages	TOTAL																																																																																																																																																																																																																																													
<i>Sous-officiers et soldats.</i>																																																																																																																																																																																																																																																	
<i>Service des hôpitaux</i>																																																																																																																																																																																																																																																	
Vigilant et dispensés de 1 ^{re} classe	10	»	»	10	3,650	1 60	3,840 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. id. de 2 ^e id.	10	»	»	10	3,650	1 40	3,110 »																																																																																																																																																																																																																																										
Infirmiers majors de 1 ^{re} id.	12	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. de 2 ^e id.	12	»	»	12	4,380	1 40	6,152 »																																																																																																																																																																																																																																										
Portiers de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50																																																																																																																																																																																																																																										
Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25	2,757 50																																																																																																																																																																																																																																										
Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	»	»	8	3,920	1 45	4,254 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. de 2 ^e id.	8	»	»	8	3,920	1 25	3,650 »																																																																																																																																																																																																																																										
Tisaneurs de 1 ^{re} id.	6	»	»	6	2,190	1 45	3,175 50																																																																																																																																																																																																																																										
Id. de 2 ^e id.	6	»	»	6	2,190	1 25	2,757 50																																																																																																																																																																																																																																										
Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	»	»	80	29,200	1 10	52,120 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. de 2 ^e id.	80	»	»	80	29,200	1 »	29,200 »																																																																																																																																																																																																																																										
<i>Service des boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																																																																																	
Sergents surveillants	»	20	»	20	7,500	1 90	13,870 »																																																																																																																																																																																																																																										
Brigadiers	»	24	»	24	8,760	1 60	14,016 »																																																																																																																																																																																																																																										
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	30	»	30	10,950	1 20	15,140 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. de 2 ^e id.	»	62	»	62	22,650	1 10	24,895 »																																																																																																																																																																																																																																										
<i>Service des fourrages</i>																																																																																																																																																																																																																																																	
Sergents surveillants	»	»	12	12	4,580	1 90	8,592 »																																																																																																																																																																																																																																										
Brigadiers	»	»	16	16	5,840	1 60	9,544 »																																																																																																																																																																																																																																										
Ouvriers de 1 ^{re} classe	»	»	40	40	14,600	1 20	17,520 »																																																																																																																																																																																																																																										
Id. de 2 ^e id.	»	»	104	104	37,060	1 10	41,750 »																																																																																																																																																																																																																																										
					244	136	172	552	112,420	217,981 »																																																																																																																																																																																																																																							
									Augmentation résultant de l'année bissextile	679 40																																																																																																																																																																																																																																							
									TOTAL	fr. 218,660 40																																																																																																																																																																																																																																							

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ÉCOLE MILITAIRE ET ÉCOLE DE GUERRE.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves de l'École militaire.</i>				
État-major et employés du service intérieur de l'École militaire.				
		1 commandant fr.	5,000 »	
		1 commandant en second	1,000 »	
		2 examinateurs permanents	4,000 »	
		1 instructeur	600 »	
		2 instructeurs adjoints	1,000 »	
		4 inspecteurs des études	6,000 »	
		1 secrétaire	2,500 »	
		1 dessinateur	2,200 »	
		1 aumônier	2,200 »	
		1 médecin	800 »	
		1 mécanicien	1,540 »	
a.		1 préparateur de chimie	1,400 »	
		1 wagnemestre conservateur des bâtiments	700 »	
		1 garde conservateur du matériel	560 »	
		1 conservateur des modèles	360 »	
		1 infirmier	440 »	
		2 portiers	1,700 »	
		5 hommes de peine	2,200 »	
		2 tambours et 1 clairon	547 50	
		1 surveillant à l'école d'équitation	400 »	
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	547 50	
			55,495 »	
Corps enseignant de l'École militaire.				
		8 professeurs militaires	8,000 »	
		10 — civils	49,100 »	
		11 répétiteurs militaires	8,400 »	
		3 — civils	5,600 »	
		1 maître militaire	700 »	
		5 — civils	10,600 »	
			85,500 »	203,000 »
c.		Solde des élèves de l'École militaire	68,105 »	
État-major et corps enseignant de l'École de Guerre.				
		1 commandant	1,500 »	
		1 professeur civil	5 000 »	
		2 maîtres de dessin civils	2,400 »	
d.		6 professeurs militaires	7,200 »	
		7 répétiteurs militaires	4 200 »	
		1 secrétaire	1,800 »	
			20,100 »	
A REPORTER fr.			205,000 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
205,000 »	205,000 »	»	»		
205,000 »	205,000 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	205,000 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		Frais de bureau.	2,500 »	
		Manège	5,500 »	
		Chauffage et éclairage.	8,500 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
18	»	Ménage des domestiques : 9 hommes . à 50 centimes par jour	1,642 50	29,000 »
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,200 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	6,904 50	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	251,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
205,000 »	205,000 .		.	»	
29,000 .	29,000 »		»	.	
234,000 »	234,000 »		»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 12 150 »	55,100 »	
	b.	— — de la fonderie de canons 20,050 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 15,575 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 5,100 »		
	e.	— — en non-activité. 2,425 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,570 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
20		Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 258,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		510,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 38,150 »		
		Salaire des ouvriers 21,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		61,400 »		
A REPORTER. fr. 663,770 »			55,100 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	AUGMENTATION.		DIMINUTION.		
53,100 »	50,000 »	3,100 »	»		
53,100 »	50,000 »	3,100 »	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 665,770 »	55,100 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »		
		Salaire des ouvriers 55,950 »		
		Menues dépenses 2,800 »	796,000 »	»
		————— 96,750 »		
20 suite.	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DE CHAPITRE VI. fr.	850,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,100 »	50,000 »		5,100 »	»	
706,900 »	800,000 »		»	5,100 »	
850,000 »	850,000 »		5,100 »	5,100 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°S DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
		Bâtiments militaires fr. 102,169 »		
	a.	Ouvrages de fortification 50,276 »		
		Ouvrages mixtes 15,550 »		
		————— 167,795 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires fr. 250,150 »		
	b.	Ouvrages de fortification 147,680 »		
		Ouvrages mixtes 11,875 »		
21		————— 409,705 »		
	c.	Frais de surveillance générale 22,000 »	700,000 »	
	d.	Achat d'immeubles 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale et du général gouverneur de la position d'Anvers; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement 55,000 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du régiment du génie et service télégraphique. 25,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 15,065,991 rations de pain, à 16 centimes fr. 2,090,258 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 78,544 48		
		— pour incomplet des compagnies de correction 15,694 08		
		94,258 56		
		1,996,000 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 15,047,768 rations, à 20 centimes fr. 2,609,555 60	4,486,000 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 99,956 »		
		— pour incomplet des compagnies de correction. 19,617 60		
		119,555 60		
		2,490,000 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
		1,082,262 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c ^t fr. 1,552,827 50		
25		1,501,552 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c ^t 1,651,465 20		
		2,585,594 (c)		
		5,004,292 70		
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 58,292 70		
		2,966,000 »		
		A REPORTER. fr. 7,452,000 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
4,486,000	4,457,529	48,471	»	<p>a) Décomposition de ces rations . . .</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>434,400</td> <td>20,277</td> <td>9,098,720</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>22,000</td> <td>90,000</td> <td>»</td> <td>1,866,610</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>26,100</td> <td>61,000</td> <td>»</td> <td>2,310,815</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>2,600</td> <td>14,000</td> <td>»</td> <td>382,955</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on}. . .</td> <td>»</td> <td>800</td> <td>»</td> <td>112,420</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>94,700</td> <td>600,200</td> <td>20,277</td> <td>13,741,520</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td> <td>57,648</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>13,779,168</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>22,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>26,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administ^{on}. . .</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>94,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>600,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>20,277</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>715,177</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste.</td> <td>13,063,991</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>b) Décomposition de ces rations . . .</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>9,098,720</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,310,815</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>382,955</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>112,420</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>13,741,520</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td> <td>37,648</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>13,779,168</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>22,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>26,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Génie</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Bataillon d'administ^{on}. . .</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>94,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>600,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>36,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>751,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste.</td> <td>13,017,768</td> </tr> <tr> <td>2,966,000</td> <td>2,962,000</td> <td>4,000</td> <td>»</td> <td>c) Décomposition de ces rations.</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Chasseurs et lanciers . . .</td> <td>(*) 70</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Guides et école de cavalerie . .</td> <td>1,072</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>1,815</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,028</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>25,550</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,470,220</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>391,280</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>662,475</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>27,010</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,957</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,102</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,079,305</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,497,930</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td> <td>2,937</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,409</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2,937</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,102</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,082,262</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1,501,339</td> </tr> <tr> <td>7,452,000</td> <td>7,599,529</td> <td>52,471</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	JOURNÉES			Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.					Infanterie	44,000	434,400	20,277	9,098,720		Cavalerie	22,000	90,000	»	1,866,610		Artillerie	26,100	61,000	»	2,310,815		Génie	2,600	14,000	»	382,955		Bataillon d'administ ^{on} . . .	»	800	»	112,420			94,700	600,200	20,277	13,741,520						Augmentation résultant de l'année bissextile.	57,648						13,779,168					A déduire.						Infanterie	44,000					Cavalerie	22,000					Artillerie	26,100					Génie	2,600					Bataillon d'administ ^{on} . . .	»						94,700						600,200						20,277						715,177					Reste.	13,063,991					b) Décomposition de ces rations . . .						Infanterie	9,098,720					Cavalerie	1,866,610					Artillerie	2,310,815					Génie	382,955					Bataillon d'administration . . .	112,420						13,741,520					Augmentation résultant de l'année bissextile.	37,648						13,779,168					A déduire.						Infanterie	44,000					Cavalerie	22,000					Artillerie	26,100					Génie	2,600					Bataillon d'administ ^{on} . . .	»						94,700						600,200						36,500						751,400					Reste.	13,017,768	2,966,000	2,962,000	4,000	»	c) Décomposition de ces rations.						Cavalerie						Chasseurs et lanciers . . .	(*) 70					Guides et école de cavalerie . .	1,072					Artillerie	1,815						4,028						25,550						1,470,220						391,280						662,475						27,010						2,957						4,102						1,079,305						1,497,930					Augmentation résultant de l'année bissextile.	2,937						4,409						2,937						4,102						1,082,262						1,501,339	7,452,000	7,599,529	52,471	»		
JOURNÉES			Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	RATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
Infanterie	44,000	434,400	20,277	9,098,720																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Cavalerie	22,000	90,000	»	1,866,610																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Artillerie	26,100	61,000	»	2,310,815																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Génie	2,600	14,000	»	382,955																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
Bataillon d'administ ^{on} . . .	»	800	»	112,420																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	94,700	600,200	20,277	13,741,520																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Augmentation résultant de l'année bissextile.	57,648																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					13,779,168																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				A déduire.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Infanterie	44,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Cavalerie	22,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Artillerie	26,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Génie	2,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Bataillon d'administ ^{on} . . .	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					94,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					600,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					20,277																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					715,177																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Reste.	13,063,991																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				b) Décomposition de ces rations . . .																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Infanterie	9,098,720																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Cavalerie	1,866,610																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Artillerie	2,310,815																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Génie	382,955																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Bataillon d'administration . . .	112,420																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					13,741,520																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Augmentation résultant de l'année bissextile.	37,648																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					13,779,168																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				A déduire.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Infanterie	44,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Cavalerie	22,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Artillerie	26,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Génie	2,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Bataillon d'administ ^{on} . . .	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					94,700																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					600,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					36,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					751,400																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Reste.	13,017,768																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
2,966,000	2,962,000	4,000	»	c) Décomposition de ces rations.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Cavalerie																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
				Chasseurs et lanciers . . .	(*) 70																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Guides et école de cavalerie . .	1,072																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Artillerie	1,815																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					4,028																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					25,550																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					1,470,220																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					391,280																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					662,475																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					27,010																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					2,957																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					4,102																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					1,079,305																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					1,497,930																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
				Augmentation résultant de l'année bissextile.	2,937																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					4,409																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					2,937																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					4,102																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					1,082,262																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
					1,501,339																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
7,452,000	7,599,529	52,471	»																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

(*) 70 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 5^e et 1^{er} lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	7,452,000	»
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 9 août 1855.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		24,450 — à une — 15 — 566,750 »		
		————— 590,750 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 5,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 170,000 »	645,500	»
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,855,558 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 56,707 16		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 5,042 84		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couettes de fer et de bois 43,000 »		
		————— 48,042 84		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)		
		Infanterie fr. 96,846 »		
		Cavalerie 110,514 80		
25	»	Artillerie 20,161 20		
		Génie 2,020 »		
		Bataillon d'administration 606 80		
		————— 258,560 80		
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 158,560 80	100,000	»
		—————		
		A REPORTER. fr.	8,197,500	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																				
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																					
7,453,000 "		7,500,529 "	52,471 "	•																																																																																																																					
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td>Infanterie fr.</td> <td>9,098,720</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,310,815</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>332,955</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,420</td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>13,741,520</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire les journées de marche</td> <td>94,700</td> </tr> <tr> <td colspan="2">RESTR.</td> <td>13,646,820</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Augmentation résultant de l'année bissextile</td> <td>37,648</td> </tr> <tr> <td colspan="2">25,630 fournitures de la Société des lits militaires, à 366 jours d'occupation</td> <td>9,387,900 journées.</td> </tr> <tr> <td colspan="2">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td>938,790 "</td> </tr> <tr> <td colspan="2">RESTR.</td> <td>8,449,110 "</td> </tr> <tr> <td colspan="2">b) Fournitures appartenant aux communes</td> <td>3,400,000 "</td> </tr> <tr> <td colspan="2">c) — — à l'État</td> <td>1,833,333 "</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>TOTAL ÉGAL.</td> <td>15,084,468</td> </tr> </tbody> </table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie fr.	9,098,720	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	2,310,815	Génie	332,955	Bataillon d'administration	112,420	TOTAL		13,741,520	A déduire les journées de marche		94,700	RESTR.		13,646,820	Augmentation résultant de l'année bissextile		37,648	25,630 fournitures de la Société des lits militaires, à 366 jours d'occupation		9,387,900 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation		938,790 "	RESTR.		8,449,110 "	b) Fournitures appartenant aux communes		3,400,000 "	c) — — à l'État		1,833,333 "			TOTAL ÉGAL.	15,084,468																																																																							
		JOURNÉES.																																																																																																																							
a) Décomposition des journées d'occupation.	Infanterie fr.	9,098,720																																																																																																																							
	Cavalerie	1,866,610																																																																																																																							
	Artillerie	2,310,815																																																																																																																							
	Génie	332,955																																																																																																																							
	Bataillon d'administration	112,420																																																																																																																							
TOTAL		13,741,520																																																																																																																							
A déduire les journées de marche		94,700																																																																																																																							
RESTR.		13,646,820																																																																																																																							
Augmentation résultant de l'année bissextile		37,648																																																																																																																							
25,630 fournitures de la Société des lits militaires, à 366 jours d'occupation		9,387,900 journées.																																																																																																																							
A déduire 1/10 pour non-occupation		938,790 "																																																																																																																							
RESTR.		8,449,110 "																																																																																																																							
b) Fournitures appartenant aux communes		3,400,000 "																																																																																																																							
c) — — à l'État		1,833,333 "																																																																																																																							
		TOTAL ÉGAL.	15,084,468																																																																																																																						
645,500 "		641,000 "	4,500 "	•																																																																																																																					
					d) BASE DE L'ALLOCATION.																																																																																																																				
					<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>par homme.</th> <th>par cheval.</th> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment des grenadiers</td> <td>4,478</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>»</td> <td>26,868</td> <td>»</td> <td>26,868</td> </tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>69,178</td> <td>»</td> <td>69,178</td> </tr> <tr> <td>Infanterie</td> <td>73,656</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td>96,046</td> <td>»</td> <td>96,046</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>7,189</td> <td>6,368</td> <td>1</td> <td>20</td> <td>8,026</td> <td>80</td> <td>101,888</td> </tr> <tr> <td>Batteries à cheval</td> <td>664</td> <td>726</td> <td>1</td> <td>55</td> <td>1,029</td> <td>20</td> <td>5,263</td> </tr> <tr> <td>— montées et train</td> <td>4,015</td> <td>3,858</td> <td>»</td> <td>50</td> <td>2,007</td> <td>50</td> <td>16,524</td> </tr> <tr> <td>— de siège et compag. spéc.</td> <td>10,850</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>4,340</td> <td>»</td> <td>4,340</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>18,529</td> <td>4,614</td> <td></td> <td></td> <td>7,376</td> <td>70</td> <td>21,787</td> </tr> <tr> <td>Régiment du génie</td> <td>2,029</td> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>2,029</td> <td>»</td> <td>2,029</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>1,517</td> <td>»</td> <td>»</td> <td>40</td> <td>606</td> <td>80</td> <td>606</td> </tr> <tr> <td></td> <td>90,920</td> <td>10,982</td> <td></td> <td></td> <td>114,685</td> <td>30</td> <td>125,675</td> </tr> <tr> <td colspan="7">A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.</td> <td>138,580</td> </tr> <tr> <td colspan="7">TOTAL ÉGAL au crédit demandé.</td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178	Infanterie	73,656	»			96,046	»	96,046	Cavalerie	7,189	6,368	1	20	8,026	80	101,888	Batteries à cheval	664	726	1	55	1,029	20	5,263	— montées et train	4,015	3,858	»	50	2,007	50	16,524	— de siège et compag. spéc.	10,850	»	»	40	4,340	»	4,340	Artillerie	18,529	4,614			7,376	70	21,787	Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029	Bataillon d'administration	1,517	»	»	40	606	80	606		90,920	10,982			114,685	30	125,675	A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.							138,580	TOTAL ÉGAL au crédit demandé.							100,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.				TOTAL.																																																																																																																
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																			
Régiment des grenadiers	4,478	»	6	»	26,868	»	26,868																																																																																																																		
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	»	1	»	69,178	»	69,178																																																																																																																		
Infanterie	73,656	»			96,046	»	96,046																																																																																																																		
Cavalerie	7,189	6,368	1	20	8,026	80	101,888																																																																																																																		
Batteries à cheval	664	726	1	55	1,029	20	5,263																																																																																																																		
— montées et train	4,015	3,858	»	50	2,007	50	16,524																																																																																																																		
— de siège et compag. spéc.	10,850	»	»	40	4,340	»	4,340																																																																																																																		
Artillerie	18,529	4,614			7,376	70	21,787																																																																																																																		
Régiment du génie	2,029	»	1	»	2,029	»	2,029																																																																																																																		
Bataillon d'administration	1,517	»	»	40	606	80	606																																																																																																																		
	90,920	10,982			114,685	30	125,675																																																																																																																		
A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.							138,580																																																																																																																		
TOTAL ÉGAL au crédit demandé.							100,000																																																																																																																		
8,197,500 "		8,140,529 "	56,971 "	»																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	8,197,500 »	»
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	v	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	*	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes	58,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{13}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
20	a.	474 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. fr. 395,420 »	675,990 »	»
		126 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. 117,180 »		
		75 — de selle d'artillerie, à 950. 67,890 »		
		150 — de trait — , à 650. 97,500 »		
		833		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	9,110,490 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,197,500 »	8,140,529 »		56,971 »	»	
100,000 »	100,000 »		»	»	
75,000 »	75,000 »		»	»	
58,000 »	58,000 »		»	»	
685,990 »	685,990 »		»	»	
9,116,490 »	9,059,519 »		56,971 »	»	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,900 »	108,900 »	•	»		
50,000 »	50,000 »	»	»		
158,900 »	158,900 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 61,876 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 11,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 16,630 »		
52		95,026 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques. fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes 2,433 86	95,026 14	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.	95,026 14	2,975 86
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr. 16,525 60	16,525 60	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,525 60	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
96,000 »	96,000 »	»	»	
96,000 »	-96,000 »	»	»	
16,325 60	16,829 05	»	505 45	
16,325 60	16,820 05	»	505 45	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE XII.		
		GENDARMERIE. (a)		
		Traitement, solde et accessoires.		
		EFFECTIF.		
		HOMMES. CHEVAUX.		
		46 60 Officiers de tous grades fr. 182,254 25		
		1,552 1,079 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 1,487,204 40		
		1,578 1,159 1,669,458 65		
a.		Haute paye pour chevrons d'ancienneté 27,000 »		
	 1,696,458 65		
		A DÉDUIRE, pour incomplets et congés. 54,078 21		
	 1,642,360 44		
		Fourrages.		
		21,900 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c. 28,470 »		
		87,600 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes stationnés dans les villes de garnison, où le service des fourrages se fait par entreprise ou en régie, à fr. 1 25 c. 109,500 »		
b.		306,255 journées d'indemnité représentative pour ceux qui se trouvent en station dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré de la même manière, à fr. 1 10 c' 336,858 50		
		415,735 474,828 50		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 18,455 »		
	 456,395 50		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 1,500 90		
	 457,606 40		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		455 gendarmes à pied, à 1 franc 455 »	2,175,000 »	
c.		1,073 — à cheval, à 2 francs 2,158 »		
	 2,611 »		
		Casernement des hommes.		
		559,180 journées de casernement de sous-officiers et gendarmes, à raison de 5 centimes fr. 27,959 »		
d.		Augmentation résultant de l'année bissextile 76 60		
	 28,035 60		
		Casernement des chevaux.		
		595,855 journées de casernement de chevaux de troupe, à raison de 4 c. fr. 15,735 40		
e.		Augmentation résultant de l'année bissextile 45 16		
	 15,796 56		
		Frais de bureau.		
f.		Frais de bureau pour les neuf compagnies et pour l'administration centrale 16,500 »		
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 200 »		
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.	2,175,000 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																					
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																						
					a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après :																																																																																																																																																																																																																																					
					Officiers.																																																																																																																																																																																																																																					
					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comparables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Colonel</td> <td>1,098</td> <td>10,000 »</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>730</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>3,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaino adjutant-major de 1^{re} cl.</td> <td>730</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maitre de 1^{re} cl.</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,400 »</td> <td>3,400 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>5,500 »</td> <td>38,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>Lieutenants</td> <td>3,285</td> <td>3,280 »</td> <td>29,250 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>7,500</td> <td>3,800 »</td> <td>56,000 »</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td>183,150 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste fr. 182,234 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Troupes.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDES journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,936 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>3 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>140</td> <td>140</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>51,100</td> <td>51,100</td> <td>3 40</td> <td>158,410 »</td> </tr> <tr> <td>47</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,153</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>41,172 »</td> </tr> <tr> <td>864</td> <td>864</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>315,360</td> <td>315,360</td> <td>2 75</td> <td>867,240 »</td> </tr> <tr> <td>388</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>141,620</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>504,485 »</td> </tr> <tr> <td>1,552</td> <td>1,079</td> <td></td> <td>589,180</td> <td>595,835</td> <td></td> <td>1,485,141 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>413,735</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile. 4,065 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 1,487,204 40</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>2,175,000 »</td> <td>2,167,000 »</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,175,000 »</td> <td>2,167,000 »</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comparables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,098	10,000 »	10,000 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors	3,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaino adjutant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,285	3,280 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,500	3,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		183,150 »			46											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75							Reste fr. 182,234 25							Troupes.							<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDES journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,936 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>3 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>140</td> <td>140</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>51,100</td> <td>51,100</td> <td>3 40</td> <td>158,410 »</td> </tr> <tr> <td>47</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,153</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>41,172 »</td> </tr> <tr> <td>864</td> <td>864</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>315,360</td> <td>315,360</td> <td>2 75</td> <td>867,240 »</td> </tr> <tr> <td>388</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>141,620</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>504,485 »</td> </tr> <tr> <td>1,552</td> <td>1,079</td> <td></td> <td>589,180</td> <td>595,835</td> <td></td> <td>1,485,141 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>413,735</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile. 4,065 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 1,487,204 40</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDES journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,936 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	3 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »	140	140	Brigadiers à cheval	51,100	51,100	3 40	158,410 »	47	»	— à pied	17,153	»	2 40	41,172 »	864	864	Gendarmes à cheval	315,360	315,360	2 75	867,240 »	388	»	— à pied	141,620	»	2 15	504,485 »	1,552	1,079		589,180	595,835		1,485,141 »			Chevaux d'officier		21,900							413,735									Augmentation résultant de l'année bissextile. 4,065 40							TOTAL fr. 1,487,204 40	2,175,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»	»		2,175,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»	»	
Officiers de gendarmerie.	Officiers comparables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																				
1	»	3	Colonel	1,098	10,000 »	10,000 »																																																																																																																																																																																																																																				
1	»	2	Lieutenant-colonel	730	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																																																																				
3	»	6	Majors	3,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																																																																				
1	»	2	Capitaino adjutant-major de 1 ^{re} cl.	730	5,500 »	5,500 »																																																																																																																																																																																																																																				
»	1	»	— quartier-maitre de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																																																																				
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																																																																																																																																																				
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																																																																																																																																																				
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																																																																				
9	»	9	Lieutenants	3,285	3,280 »	29,250 »																																																																																																																																																																																																																																				
20	»	20	Sous-lieutenants	7,500	3,800 »	56,000 »																																																																																																																																																																																																																																				
44	2	60		21,900		183,150 »																																																																																																																																																																																																																																				
		46																																																																																																																																																																																																																																								
						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75																																																																																																																																																																																																																																				
						Reste fr. 182,234 25																																																																																																																																																																																																																																				
						Troupes.																																																																																																																																																																																																																																				
						<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDES journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,936 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>3 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>140</td> <td>140</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>51,100</td> <td>51,100</td> <td>3 40</td> <td>158,410 »</td> </tr> <tr> <td>47</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,153</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>41,172 »</td> </tr> <tr> <td>864</td> <td>864</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>315,360</td> <td>315,360</td> <td>2 75</td> <td>867,240 »</td> </tr> <tr> <td>388</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>141,620</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>504,485 »</td> </tr> <tr> <td>1,552</td> <td>1,079</td> <td></td> <td>589,180</td> <td>595,835</td> <td></td> <td>1,485,141 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>413,735</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile. 4,065 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 1,487,204 40</td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDES journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,936 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	3 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »	140	140	Brigadiers à cheval	51,100	51,100	3 40	158,410 »	47	»	— à pied	17,153	»	2 40	41,172 »	864	864	Gendarmes à cheval	315,360	315,360	2 75	867,240 »	388	»	— à pied	141,620	»	2 15	504,485 »	1,552	1,079		589,180	595,835		1,485,141 »			Chevaux d'officier		21,900							413,735									Augmentation résultant de l'année bissextile. 4,065 40							TOTAL fr. 1,487,204 40																																																																																																																																		
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDES journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																				
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,936 »																																																																																																																																																																																																																																				
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	3 60	11,826 »																																																																																																																																																																																																																																				
62	62	Maréchaux des logis à cheval	22,650	22,650	3 40	76,942 »																																																																																																																																																																																																																																				
18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »																																																																																																																																																																																																																																				
140	140	Brigadiers à cheval	51,100	51,100	3 40	158,410 »																																																																																																																																																																																																																																				
47	»	— à pied	17,153	»	2 40	41,172 »																																																																																																																																																																																																																																				
864	864	Gendarmes à cheval	315,360	315,360	2 75	867,240 »																																																																																																																																																																																																																																				
388	»	— à pied	141,620	»	2 15	504,485 »																																																																																																																																																																																																																																				
1,552	1,079		589,180	595,835		1,485,141 »																																																																																																																																																																																																																																				
		Chevaux d'officier		21,900																																																																																																																																																																																																																																						
				413,735																																																																																																																																																																																																																																						
						Augmentation résultant de l'année bissextile. 4,065 40																																																																																																																																																																																																																																				
						TOTAL fr. 1,487,204 40																																																																																																																																																																																																																																				
2,175,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»	»																																																																																																																																																																																																																																						
2,175,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»	»																																																																																																																																																																																																																																						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	402	Administration centrale	259,910 »	175,000 »
II.	404	États-majors.	1,558,462 50	»
III.	412	Service de santé des hôpitaux	920,415 90	1,000 »
IV.	414	Solde des troupes	21,087,600 »	»
V.	452	École militaire et École de guerre	254,000 »	»
VI.	456	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000 »	»
VII.	440	Matériel du génie	700,000 »	»
VIII.	442	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	9,116,490 »	»
IX.	448	Traitements divers et honoraires	158,124 08	775 92
X.	450	Pensions et secours.	95,026 14	2,973 86
X.	ib.	Dépenses imprévues	16,523 60	»
			54,774,350 22	180,649 78
XII.	452	Gendarmerie.	2,175,000 »	»
		TOTAUX. fr.	56,947,350 22	180,649 78

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
435,810 »	426,810 »		10,000 »	»	
1,558,462 50	1,546,060 95		12,401 55	»	
921,415 90	921,410 »		5 90	»	
21,087,600 »	20,015,971 »		171,629 »	»	
234,000 »	234,000 »		»	»	
850,000 »	850,000 »		5,100 »	5,100 »	
700,000 »	700,000 »		»	»	
9,116,490 »	9,059,519 »		56,971 »	»	
158,900 »	158,900 »		»	»	
96,000 »	96,000 »		»	»	
16,525 00	16,820 05		»	505 45	
34,955,000 »	34,704,500 »		254,105 45	5,605 45	
2,175,000 »	2,167,000 »		8,000 »	»	
57,128,000 »	56,871,500 »		260,105 45	5,605 45	
AUGMENTATION. . . . fr.			256,500 »		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1870.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1870.									
5 février, n° 1540.	Faivre, J.	Commis aux écritures à la manufacture d'armes.	78	22	6	23	Grand âge et infirmités.	1,595 »	482 »
18 juin, n° 1687.	Libotte, H.	Contrôleur d'armes	65	26	1	29	Id.	2,090 »	858 »
8 juillet, n° 1721.	Gruber, M.	Aumônier militaire.	57	42	1	26	Id.	1,700 »	1,700 »
8 août, n° 1789.	Martin, J.	Chef de bureau au Ministère de la Guerre	70	44	8	10	Grand âge	4,620 »	3,080 »
Id.	Facon, J.-B.	Messager au Ministère de la Guerre.	65	45	5	28	Id. et infirmités.	1,200 »	800 »
TOTAL fr.								6,900 »	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 5 septembre 1869, jusqu'au 31 décembre 1870.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
75	105	Watria, J.-F.-X.	5 sept. 1869.	Décès	615 »	SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1871. 125 pensions inscrites . . . fr. 128,412 78 pensions éteintes 68,551 <hr/> 45 — restent à servir. fr. 59,861
74	97	Decarlé, M.-J.	4 nov. id.	Id.	175 »	
75	109	Deayussa, A.	21 avril 1870.	Id.	2,995 »	
76	75	Desutter, J.	16 juin id.	Id.	2,155 »	
77	111	Legoy, A.-A.	27 id. id.	Id.	780 »	
78	110	Godart, P.-J.	29 sept. id.	Id.	1,828 »	
TOTAL fr.					8,551 »	